Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260611-2026_06_05-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-06-05

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué le quatre juin mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Absent ayant donné pouvoir : Mr Fabrice CHEREL donne pouvoir à Claudia NOUVEL

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres ayant pris part au vote :	15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-06-05 – travaux de toiture de l'Eglise - demande de subvention auprès du Conseil départemental

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'église sera prochainement lancée.

Pour rappel, le coût des travaux est estimé à :

Maîtrise d'œuvre :	17 500.00 € HT
Travaux :	300 000.00 € HT
Mission SPS :	4 000.00 € HT
Soit un total de :	**321 500.00 € HT**

Une subvention, d'un montant de 80 000 €, a été allouée par l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil départemental du Morbihan a annoncé la reprise de son soutien aux collectivités dans le cadre

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260611-2026_06_05-DE

du programme de solidarité territoriale. Ainsi, la commune de Néant-SurYvel peut prétendre à un taux de financement de 35% dans la limite d'une dépense annuelle de 350 000 € HT, soit une subvention de 122 500 € pour l'année 2026.

Les travaux envisagés sur l'Eglise communale répondant aux projets subventionnables, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental d'un montant de 112 525 €.
Le plan de financement du projet serait alors le suivant :

Objet de la dépense	**Montant HT**	**Financeurs**	**Montant**
Travaux	300 000.00 €	Etat (DETR)	80 000 €
Maîtrise d'œuvre	17 500.00 €	Conseil départemental (PST 35%)	112 525.00 €
Mission SPS	4 000.00 €	Autofinancement	128 975.00 €
TOTAL	**321 500.00 €**		**321 500.00 €**

Monsieur le Maire soumet ce plan de financement et la demande de subvention à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLICITE** une aide du Conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour l'année 2026 **;**
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté **;**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

MAIRIE de NEANT-SUR-YVEL (Morbihan)

Affichée le